

22. Une coopération internationale plus étroite pour la réglementation et la supervision des institutions et des marchés financiers est essentielle pour sauvegarder le système financier et empêcher l'érosion des normes de gestion prudente. Nous demandons :

- que la coopération entre les organismes de réglementation et de supervision soit améliorée afin d'assurer, sur une base mondiale, une approche efficace et intégrée du développement et du renforcement des sauvegardes, des normes, de la transparence et des systèmes nécessaires à la surveillance et à la réduction des risques;
- que les pays soient continuellement encouragés à éliminer les restrictions posées aux marchés des capitaux, et que les institutions financières internationales donnent de meilleurs avis stratégiques sur les structures de supervision appropriées;
- que les ministres des Finances sollicitent des études et des analyses des organisations internationales chargées de réglementer les services bancaires et les valeurs mobilières, et qu'ils fassent rapport sur l'adéquation des arrangements existants et proposent des améliorations, si nécessaire, lors du prochain Sommet.

23. Nous reconnaissons aussi que la fraude financière internationale est un problème de plus en plus sérieux. Nous sommes déterminés à améliorer la communication entre les organismes de réglementation et les organismes chargés de l'application de la loi.

Promotion du développement durable

24. Une meilleure qualité de vie pour tous est l'objectif du développement durable. La démocratie, les droits de l'homme, la gestion transparente et responsable des affaires publiques, l'investissement dans la personne humaine et la protection de l'environnement sont les fondements du développement durable. La responsabilité première incombe à chaque pays; mais la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, est essentielle pour seconder les efforts nationaux. Nous sommes déterminés à mobiliser des apports financiers substantiels et à améliorer la qualité de notre aide.

25. Comme l'IDA joue un rôle indispensable lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté et d'intégrer les pays les plus pauvres à l'économie mondiale, nous engageons tous les pays donateurs à respecter promptement leurs engagements au titre de la X^e reconstitution des ressources de l'IDA et à appuyer une importante reconstitution dans le contexte de l'IDA XI. Nous attendons avec impatience les recommandations du Groupe de travail du Comité du développement sur les banques multilatérales de développement.

26. Les institutions multilatérales jouent un rôle capital en assurant un leadership intellectuel, en fournissant des avis stratégiques et en mobilisant des ressources au profit des pays déterminés à parvenir au développement durable. L'ONU et les institutions de Bretton Woods devraient faire fond sur leurs